



## Vacances chez belle famille en contrées lointaines (brésil)

Par **nonolib**, le **06/02/2011** à **10:28**

Bonjour,rnrnMa femme étant originaire de ce merveilleux pays (Brésil) nous passons nos vacances d'été tous les 2 ans là-bas. rnMon employeur recommande (impose ?) de poser ses congés été (3 semaines) çau mois d'Aout.rnrnLe coût de voyage étant beaucoup plus cher sur la période Aout, existe-t-il dans la réglementation des points spécifiques créés peut-être pour les personnes des DOM/TOM) pour contourner cette recommandation - imposition de prise de congés en Aout et partir au mois de Juillet ??rnrnNota: Bien que c'est l'hiver à Rio en juillet , l'hiver à 25°C est très supportable !!!rnrnDans l'attente de votre aide à ce sujet.rnrnCordialement.

Par **P.M.**, le **06/02/2011** à **10:55**

Bonjour,rnVous pourriez vous référer à l'[art. L3141-17 du Code du Travail](#) et au deuxième alinéa de l'[art. L3141-18](#) mais légalement rien de plus...

Par **amajuris**, le **06/02/2011** à **11:14**

bjr,rnc'est l'employeur qui décide des dates de congés de ses salariés.rnil peut exister des possibilités de dérogation mais en aucun cas une obligation pour l'employeur.rncdt

Par **nonolib**, le **06/02/2011** à **11:46**

Bonjour,rnrnJe vous remercie beaucoup pour ces réponses très rapides et directes qui répondent pleinement à ma question.rnTrès satisfait donc pour ma première venue sur ce forum...